

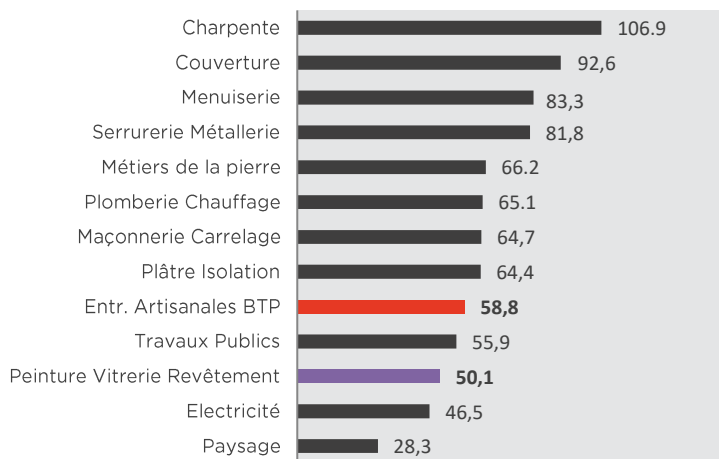
FICHE SINISTRALITÉ 2018 – PEINTURE VITRERIE REVETÊMENTS

ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

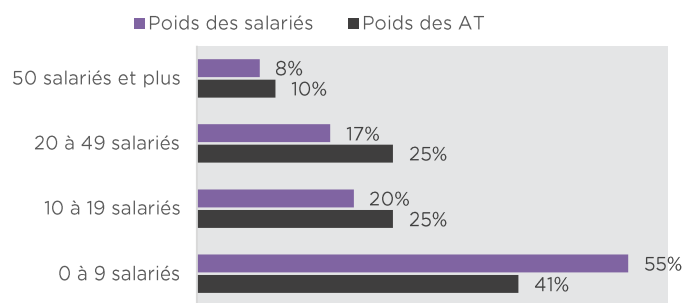
Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Salariés*	94 210	97 176	99 616
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	5 304	5 135	4 986 ↓
Décès	5	3	5 ↑
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	358	342	327 ↑
Journées perdues	395 016	382 167	382 070 ↓

*Cf. Note méthodologique

Accidentologie selon l'activité (IF)

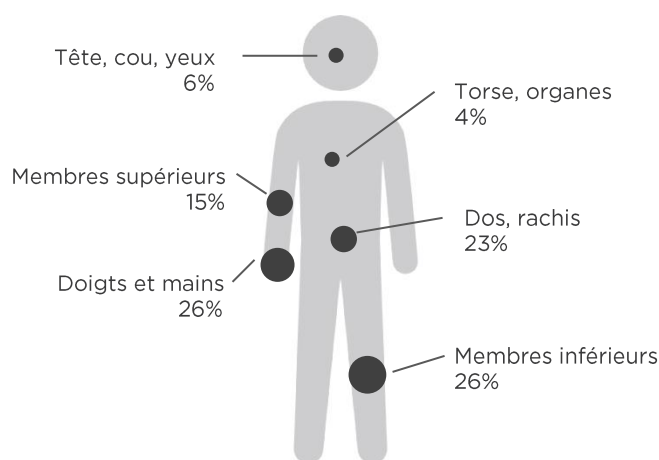


Répartition des AT par taille d'entreprise

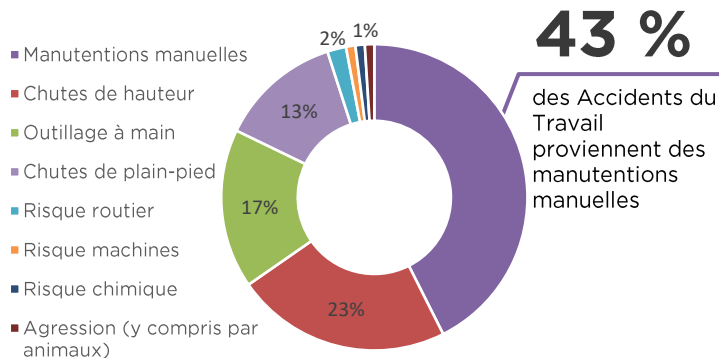


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur PVR représentent 55% de la masse salariale et 41% du total des accidents du travail.

Siège des lésions



Cause des accidents



43 %

des Accidents du Travail proviennent des manutentions manuelles

MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Maladies Prof.	569	539	646 ↑
Nouvelles IP	286	291	317 ↑
Décès	0	1	2 ↑
Journées perdues	140 135	139 631	153 468 ↑

ACCIDENTS DE TRAJET

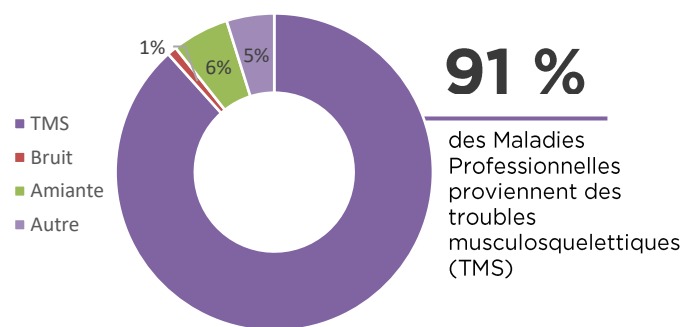
Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Accidents trajet	293	289	254 ↓
Nouvelles IP	14	24	21 ↓
Décès	3	3	2 ↓



96 JOURS

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2018. (contre 87 jours en 2017)

Répartition des MP par catégorie



91 %

des Maladies Professionnelles proviennent des troubles musculosquelettiques (TMS)



1 SALARIÉ SUR 20
victime d'AT en 2018
(contre 1 salarié sur 19 en 2017)



1 ACCIDENT TOUTES LES 21 MINUTES
Jours ouvrés, heures travaillées

FICHE SINISTRALITÉ 2018 – PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2018 dans les entreprises artisanales de peinture vitrerie revêtements (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres** ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie).

**Le terme « sinistre » désigne tout accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de peinture vitrerie revêtements pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

*A noter, depuis 2017, un changement concernant le dénombrement des salariés est intervenu suite à la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) qui s'est progressivement substitué à la DADS (déclaration annuelle des données sociales). Désormais, il y a une prise en compte de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour les travailleurs intérimaires). Cette nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture à la hausse sur les effectifs, et donc à la baisse sur les indices de fréquence (IF). Les années 2017 et 2018, marquent donc le début de nouvelles séries statistiques pour le futur, les évolutions des effectifs salariés et des indices observés sur ces années-là étant à prendre avec précaution.

INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de peinture vitrerie revêtements regroupent les codes NAF suivants : 4333Z, 4334Z et 4339Z.

Accident du travail (AT) : Un accident du travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle (MP) : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

FAITS MARQUANTS

L'année 2018 enregistre une hausse de 2,5% du nombre de salariés et de 20% des maladies professionnelles comparé à 2017. Le nombre d'accidents du travail baisse de 3% comparé à 2017.

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents du travail, puisqu'ils concentrent 41% des AT survenus en 2018 mais constituent 55% de la masse salariale du secteur. En revanche, les salariés des entreprises de tailles supérieures sont plus exposés aux accidents du travail.

Les manutentions manuelles restent la première cause des accidents du travail malgré une légère baisse (43% contre 46% en 2016). En quatrième position nous retrouvons les chutes de plain-pied qui ont augmenté de 4 points comparé à 2016. (Concernant les causes d'AT, l'Iris-st ne dispose pas des données de 2017.)

L'année 2018 comptabilise 251 accidents de trajet soit une baisse de 12% comparé à 2017. Les accidents de trajet concernent toutes les tranches d'âge, quasiment à part égale. Les salariés âgés de 20 à 30 ans sont légèrement plus touchés avec 68 accidents sur les 251 accidents, suivis par les plus de 50 ans avec 52 accidents et les moins de 20 ans 50 accidents.

Les TMS sont toujours la première cause des maladies professionnelles (91% en 2018 contre 90% en 2017). On constate une légère augmentation des maladies liées à l'amiante (+3 points comparé à 2017).